

Vive le Roi Machia'h

M A I N T E N A N T

N°450 - 14 Tichri 5780/13 Octobre 2019 - Fête de Souccoth - Retrouvez-nous sur le site viveleroi770.com, contactez-nous par email à viveleroi770@gmail.com - Tél.053-2770419

Que vous soyez inscrits et scellés pour une bonne et douce année 5780



La Joie Prophétique de la Fête de Souccoth

Les discours du Rabbi Chlita Méle'h HaMachia'h se suivent et ne se ressemblent pas. Lors du jour Hilloula de Rabbi Chmouel (le Maharach), le Rabbi, prononça un discours, le 13 Tichri 5748 (1987). Cette année avait été surnommée « Chnat Tisma'h », comme pour dire, « cette année, utilisons la joie pour amener la Délivrance ».

Le discours « Boré Niv Sfataïm », commence par le verset : « Je forge (désormais) un discours (qui affirme) : « Paix, paix à celui qui est éloigné et à celui qui est proche, a dit l'Éternel, et Je le guérirai (Isaïe 57.19) ». Le Rabbi explique qu'il s'agit de deux styles de personnes. L'un est éloigné et représente le Baal Techouva (qui a fauté puis, s'est rapproché de D.ieu) alors que l'autre est proche, et c'est le Tsaddik (qui est sans cesse proche de D.ieu). Selon ce verset, la 'Hassidout dévoile que du fait de sa Techouva, le Juif va découvrir la perfection et s'élever au plus haut niveau de la Techouva qui ne sera atteinte que par une joie sans limite (ce qui concerne également le Tsaddik). Alors il deviendra « Niv Sfataïm », celui qui parle et dévoile la parole divine car cette parole n'est plus conditionnée par les critères et les filtres de l'intellect.

Dans le Dvar Mal'hout qui parle du Rabbi Maharach et de son célèbre adage : « Le 'hat'hila Arier, a priori par le dessus ». Le Rabbi nous donne un éclairage tout nouveau sur la véritable nature du Juif. « Un Juif est au-dessus du système d'enchaînement des mondes ». Il peut voir loin et se projeter dans le monde délivré de la Guéoula et accomplir des miracles. Les merveilles et prodiges ne l'étonnent plus parce qu'il est un Juif délivré, donc divin.

On atteindra ces niveaux par la joie multipliée de la Fête de Souccoth et par ce mérite, nous recevrons aujourd'hui-même le troisième Temple. 'Hag Saméa'h. (Gabriel Beckouche)

Hayom Yom

«Machia'h et Guéoula»

(Traduit par le Rav Pin'has Pachter)

16 Tichri – La Fête de Souccoth et le nom du Machia'h – Le nom de la Fête de Souccoth vient du verset : « Car c'est dans des Souccoth que J'ai fait demeurer les Enfants d'Israël... Et c'est par le mérite de deux Commandements appelés « premier », qu'ils auront le privilège du nom du Machia'h... et c'est par ce mérite qu'ils recevront la joie future, par la venue du Machia'h (Maharcha sur Pessa'him 5a).

La précision de langage employée (« le nom du Machia'h ») signifie que le thème de la joie contenue dans la venue du Machia'h est sous-entendu dans le nom du Machia'h, « dont le nom est Mena'hem (Sanhédrin 98a) » car il nous consolera (Mena'hem signifie consolateur) et nous réjouira, comme il est écrit : « Réjouis-nous aussi longuement que les jours où Tu nous a affligé (Psaumes 90.15) ». (Likoutei Si'hot, vol.19 p356)

Inscrivez-vous pour une dédicace dans le journal spécial **20 Mar-'Hechvan 5779** et soyez partenaire de la diffusion des sources **053-2770419**



Extrait de l'allocution (Si'ha)
Du Rabbi de Loubavitch Roi Machia'h Chlita
Fête de Soucoth 5752



Les Hala'hotes de la Torah orale ne disparaîtront jamais

En guise d'introduction à son livre, le Rambam (Maïmonide) écrit : « Toutes les Mitsvot (les Commandements) qui ont été transmises à Moché au Sinai lui ont été données avec leurs explications comme il est dit : « Et Je t'ai donné les tables de pierre, la Torah et la Mitsva ». La Torah, c'est la Torah écrite et la Mitsva, c'est son commentaire..., la Torah orale ». Puis il commente abondamment l'histoire de la transmission de la Torah orale et ses explications par les Grands d'Israël, au fil des générations jusqu'à notre époque. Puis il conclut : « Et j'ai pensé qu'il était bon de présenter ce recueil d'une manière claire... au sujet de ce qui est interdit et permis, impur et pur avec le reste des lois de la Torah... Jusqu'à ce que la Torah orale toute entière soit intelligible par tous sans difficulté ni question (loi après loi)... Afin que l'homme n'ait aucunement besoin d'un autre livre pour étudier les lois d'Israël. Au contraire, ce livre rassemblera toutes les lois de la Torah orale en entier... Ainsi, j'ai appelé ce livre « Michné Torah », car un homme étudie la Torah écrite au préalable et ensuite, il étudiera ce commentaire-là et y apprendra la Torah orale complète et n'aura besoin d'aucun livre entre les deux ».

Pourtant, on peut constater dans les paroles de nos Sages (selon la Hala'ha dans le Rambam à la fin des lois sur la Méguila) que : « Tous les livres des Prophètes et toutes les Ecritures disparaîtront lors de l'ère messianique (sauf la Méguilat Esther) ce qui ne sera point le cas des « Ala'hotes de la Torah orale qui ne disparaîtront jamais », comme les cinq livres de la Torah écrite.

Il est connu que, selon certains avis : « Les Mitsvot s'annuleront lors du monde futur », c'est à dire, lors de la résurrection, (lors de la seconde période de l'ère messianique, ce qui n'est pas le cas de la première période, alors que l'on pratiquera les Mitsvot au maximum de la perfection). Et donc, « Un vêtement fabriqué à partir de greffes (de tissus)... On en fait un linceul pour le mort. Rav Yossef a dit, ce qui signifie que les Mitsvot seront annulées dans le monde futur », « A priori, on lui fait un linceul fait de greffes même si lorsqu'il se lèvera dans le futur, il se lèvera avec les habits avec lesquels il a été enterré, on comprend de cela que les Mitsvot disparaîtront lors du monde futur ». Par conséquent, à ce moment là, s'annuleront toutes les Hala'hotes de la Torah orale puisque les Mitsvot elles-mêmes disparaîtront car ces lois sont subséquentes au Mitsvot ?

Les Mitsvot annulées dans le monde futur ?

On va, pour répondre à cela, tenter de comprendre les précisions du chapitre des « Mitsvot annulées lors du monde futur ». Rabbi Yo'hanan a dit : « Lorsqu'un homme est mort, il est dispensé des Mitsvot », ce qui veut dire que pendant ce laps de temps, il ne transgresse pas l'interdiction de porter un mélange interdit de laine et de lin ce qui n'est plus le cas du temps de la résurrection, lorsqu'il portera ces vêtements, il transgressera l'interdit de ce mélange de fibres de tissus. On aura à ce moment-là recours à l'explication de Rav Yossef et non à celle de Rabbi Yo'hanan.

Mais principalement, le chapitre de la résurrection des morts dans la Guémara Sanhédrine : « Rabbi Yo'hanan a dit : d'où apprend t-on que la résurrection des morts est écrit dans la Torah ? Car il est dit : Vous en donnerez le prélèvement, la Trouma de l'Eternel à Aharon le Cohen. Mais est-ce que Aharon est éternel ? On sait bien qu'il n'est pas entré en Terre d'Israël, on ne pourra donc pas lui donner cette Trouma. Mais cela nous apprend qu'il va se lever, lors de la résurrection, et les Juifs lui donneront la Trouma », on comprend de cela

que selon Rabbi Yo'hanan, les Mitsvot ne seront aucunement annulées lors du monde futur. Alors ?

La seconde période de la Délivrance

On se doit de relier ce sujet avec ce qu'a écrit le Rambam à la fin et en conclusion à son livre de Hala'hotes au sujet de l'ère messianique. Lors de la Hala'ha n°4, il explique : « Les Sages et les Prophètes n'ont souhaité l'ère messianique... uniquement afin que l'on soit libéré de toute préoccupation afin d'étudier la Torah et sa sagesse... afin que l'on bénéficie du monde futur ». Et il rajoute (dans la dernière Hala'ha) un nouveau sujet : « Lors de cette époque, il n'y aura point de famine ni de guerre, point de jalousie ni de concurrence, les biens seront en abondance et les mets se trouveront comme la poussière. Le monde entier ne s'occupera d'une seule chose ; de connaître D.ieu uniquement, comme il est dit : « Car toute la terre sera emplie de la connaissance de D.ieu comme l'eau recouvre le fond de l'océan ». On peut constater que dans cette dernière Hala'ha il évoque (en brève allusion) la seconde période de l'ère messianique lors de laquelle, la nature sera transcendée à commencer de la principale modification des voies de la nature ; la résurrection des morts...

Le véritable sens des Hala'hotes

Selon cela, on peut dire que selon le Rambam, la perfection de la rétribution aura lieu lors du monde de la résurrection. Certes, il ne l'a pas écrit de manière explicite car tel n'était pas le but de son ouvrage (mais de faire connaître les Hala'hotes). Mais alors que s'accomplit la fin de la période de « Les accomplir aujourd'hui », et que son livre parle principalement des lois de la Torah du point de vue de la volonté du Saint béni soit-Il, ainsi, la dernière Hala'ha qui en est sa conclusion, le Rambam parle en allusion de la situation du monde futur. Car sera dévoilé le véritable sens des Hala'hotes de la Torah qui n'est pas pour l'homme (afin qu'il accède au monde futur) mais le « Daat Boram*, la conscience divine », « la connaissance de l'Eternel » qui est le principal et la perfection de la rétribution car la réalité de l'homme et du monde son complètement recouverts de « la connaissance de l'Eternel... comme l'eau recouvre le fond des océans ».

* Ou dans le style de la 'Hassidout, le principal et la perfection du salaire est le plaisir du Créateur

Deux réponses, et des miracles en chaîne

Ces faits sont relatés par Rav Yossi Kleiman, qui dirige les Beth-Habad de Binyamin-Ouest...

Le 10 Kislev dernier, la sœur de ma femme, 'Haya-Mouchka Berdah, rédigea une lettre pour le Rabbi, roi Machia'h, demandant sa bénédiction en faveur de la crèche qu'elle avait organisée à son domicile.

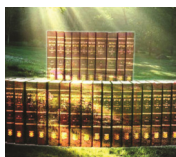
A ce moment, en effet, il n'y avait qu'un seul enfant inscrit, et elle demandait une bénédiction pour d'autres inscriptions. A côté de cette difficulté, elle et son mari souffraient de n'avoir pas encore eu la joie d'une naissance à leur foyer, après cinq ans et demi d'union. Or, malgré le fait qu'elle n'ait pas mentionné ce problème, elle découvrit, à l'ouverture du volume des « Igueroth-Kodech », deux réponses. La première traitait de la situation des établissements d'éducation, et le Rabbi soulignait la nécessité d'une augmentation

des effectifs... Quant à la deuxième, elle contenait une bénédiction pour « **une descendance vivante et saine** ».

Le canal nécessaire pour recevoir cette bénédiction, écrivait le Rabbi, serait constitué par un investissement personnel et financier dans l'organisation d'une réunion 'hassidique (Farbrenghen) à l'occasion du 19 Kislev. J'expliquai tout cela au couple, ainsi que les directives et orientations qui en découlaient. Mon beau-frère participa donc au Farbrenghen, qui se déroula dans le quartier où ils habitaient, à Guilo, proche de Jérusalem. Et ma belle-sœur s'associa, quant à elle, à une soirée féminine que nous avons organisée, soirée au cours de laquelle nous mentionnâmes le couple pour que toutes



Igueroth Kodech,
un bon conseil de vie



C'est la raison pour laquelle le Talmud conseille de consacrer un tiers de son temps d'étude à la Loi Ecrite, un second tiers à la Michna et le troisième à la Guemara.

Etudier la 'Hassidout

Je vous proposais de fixer une étude de 'Hassidout et vous me répondez que vous étudiez déjà l'Ethique et la Guemara.

La Torah comporte différentes parties et chacune d'entre elles permet de s'acquitter de la Mitsva de l'étude.

Mais, par ailleurs, chacune de ces parties possède aussi des particularités qui lui sont propres et qui permettent de la distinguer des autres.

Nos Sages disent aussi que l'homme qui souhaite acquérir le discernement doit étudier les lois ayant une implication financière, l'homme qui désire percevoir Celui Qui, par Sa Parole, créa le monde, doit étudier la Aggada.

Il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. La partie profonde de la Torah possède des qualités que l'on ne retrouve dans aucune autre partie. D.ieu fasse que vous me donniez de bonnes nouvelles de tout cela. Avec ma bénédiction,

Concept de 'Hassidout

« L'autel de bois avait trois coudées... et il me dit : voici la table qui est devant l'Éternel ».



Ye'hezkel nous transmet à nous, Juifs de l'exil, la prophétie que D.ieu entendait faire connaître à Son Peuple. Après que nous ayons expié notre faute, pendant cet âpre exil, D.ieu nous rassemblera de toutes les contrées de notre dispersion et Il nous conduira, guidés par notre juste libérateur, en Terre d'Israël. Alors, pas un seul Juif, homme ou femme, ne restera dans ces pays de l'exil et l'Éternel reconstruira le Temple.

Le prophète Ye'hezkel décrit la reconstruction du Temple, d'après la vision que D.ieu lui en donna. Lorsqu'il évoque le Sanctuaire, il parle également de l'autel intérieur, fait de bois, recouvert d'or et de la table sur laquelle étaient posés les pains de propitiation. La Guémara (Bra'hot 55a) s'interroge à ce propos : « Pourquoi le verset parle-t-il d'abord de l'autel et ensuite de la table ? ». Rabbi Yo'hanan et Rabbi Eléazar proposent à ce propos, une même explication. A l'époque du Temple, les sacrifices, offerts sur l'autel, assuraient l'expiation des fautes. A l'heure actuelle, pendant le temps de l'exil, c'est la table de l'homme qui remplit cette fonction.

Il nous faut comprendre le sens de cette comparaison, introduite par Rabbi Yo'hanan et Rabbi Eléazar, entre la table de l'homme, c'est-à-dire les invités qu'il reçoit, et l'autel extérieur, sur lequel étaient offerts les sacrifices animaux ou bien l'autel intérieur, qui se trouvait dans le Sanctuaire, où était effectué le sacrifice des encens. Comment comparer la nourriture de l'homme et les offrandes de l'autel ?

La première est avant tout matérielle, alors que ces dernières ont une valeur spirituelle. Or, la comparaison faite ici porte sur le résultat le plus important qui puisse être obtenu, l'expiation de l'homme. Ainsi, tout comme à l'époque du Temple, les sacrifices apportaient le pardon, la table de l'homme peut avoir le même effet en temps d'exil. (A suivre)

(Sefer Maamarim Yiddish du Rabbi Yossef Its'hak de Loubavitch)

5780 Tihyé Chnat Pedouténou :
L'année de notre Rédemption

Infos Pratiques

Cours de Tanya le matin à 9h15 au (Centre Ville) - Cha'harite 10h00 Guemara à 12h00 - Lois courantes - Lois de Chabbat à 13h00 - 'Hassidout (Maamar - Dvar Mal'hout) à 13h45 - **Possibilité d'interroger les Igueroth Kodech** - Min'ha 15h15 - Farbrenghen le jeudi à 21h30 au **Centre Machia'h et Guéoula, 8 Re'hov Yaavets Jérusalem** avec Rav Gabriel Beckouche (n'oubliez pas de prendre rendez-vous au 053-2770419)

La Newsletter de cette semaine est dédiée à l'élévation de l'âme de **Norbert Avraham Ben Pnina**

La Newsletter de cette semaine est dédiée à la prompte guérison de **Rav Zalman Nissan Pin'has Ben 'Hanna Beïla Reïza**

Horaires de Chabbat Souccoth
Jérusalem: Entrée 17h23 - Sortie 18h38 - Tel-Aviv: Entrée 17h42 - Sortie 18h40 - Haïfa: Entrée 17h33 - Sortie 18h39

Une bonne santé pour **Mercédès Sarah Bat Fifine**

Demandez-nous
l'hebdomadaire de la Guéoula
**«Vive le Roi Machia'h
Maintenant» en PDF**
pour l'envoyer à vos contacts
ou pour l'imprimer
et la distribuer autour de vous
Faites votre demande à
viveroi770@gmail.com

Pour l'élévation de l'âme de
'Hanna Bat Eliahou
Que nous assistions immédiatement à la résurrection lors de la Délivrance véritable et complète



les présentes leur souhaitent le succès. Dans les deux jours qui suivirent, elle fut stupéfaite de recevoir autant d'appels émanant de parents qui se déclaraient intéressés par la crèche, appels qui se soldèrent par l'inscription immédiate de cinq enfants. C'était là, à nos yeux, la réalisation de la bénédiction, mais elle ne se limita pas à cela, car, peu de temps après, nous reçûmes un appel chargé d'émotion pour nous informer que la seconde bénédiction était, elle aussi, en voie de concrétisation.

Tout au long de la période d'attente, ils restèrent en contact avec nous, et, face aux inquiétudes exprimées par les médecins, ils eurent le privilège d'une véritable source de bénédictions de la part du Rabbi, roi Machia'h, telles que "santé parfaite", "naissance facile", et autres bénédictions.

Puis arriva le jour de l'accouchement. Elle fut admise en salle de travail, mais le processus traîna en longueur sans le moindre progrès. Lorsqu'elle en prit conscience, elle demanda à sa sœur, mon épouse, d'introduire une demande de bénédiction pour elle. La réponse reçue disait qu'il fallait faire mieux dans l'usage de se couvrir la tête. Lorsque ma femme lui communiqua cette réponse, elle répondit qu'elle comprenait de quoi il était question (la perruque, couverture intégrale des cheveux), mais qu'elle avait intentionnellement choisi le moyen qu'elle préférerait (ce qui indique qu'elle se couvrait la tête).

Comme le travail traînait en longueur, elle redemanda à ma femme d'écrire pour elle. La lettre fut cette fois introduite dans un volume différent, mais la réponse traitait du même sujet: "Il faut encore faire un plus (un "enjolivement" de l'acte prescrit) en matière de tête couverte. Cette fois, mon épouse ne céda pas, et demanda à sa sœur de déclarer verbalement qu'elle prenait sur elle le



"Hidour" (l'élévation en qualité) souhaité par le Rabbi.

Le résultat fut quasi-immédiat: l'enfant naquit dans l'heure. Pourtant, le récit miraculeux ne s'arrêta pas là: l'enfant était né avec une artère cardiaque bouchée, et les médecins envisageaient comme probable une opération. Nous écrivîmes de nouveau, et reçûmes du Rabbi, roi Machia'h, une réponse disant qu'il ne fallait aucune intervention.

Mais les parents de l'enfant, qui redoutaient la réaction des médecins, hésitaient à s'opposer à l'opération. Entre-temps, les concertations médicales se prolongeaient, et ils finirent par informer les parents qu'ils attendraient encore quelques jours avant d'opérer le nouveau-né.

Grâce à D.ieu, la Béra'kha du Rabbi, roi Machia'h, s'accomplit pleinement, puisque sur l'image qui fut réalisée quelques jours plus tard, il apparut que l'artère en question s'était débouchée d'elle-même, sans le secours de la moindre intervention...

Dès la sortie de maternité, les parents se préparèrent à la Brith-Mila, et l'enfant fut prénommé "Elroy" (D.ieu est mon berger). Pour de longs jours et de belles années. (Tiré du Courrier de la Guéoula)